

## CHAPITRE 9

### CIBLE

#### 4.2

### Petite enfance

D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire

**INDICATEURS MONDIAUX** 4.2.1 - *Proportion d'enfants de moins de 5 ans dont le développement est en bonne voie en matière de santé, d'apprentissage et de bien-être psychosocial, par sexe* 4.2.2 - *Taux de participation à des activités organisées d'apprentissage (un an avant l'âge officiel de scolarisation dans le primaire), par sexe*

**INDICATEURS THÉMATIQUES** 4.2.3 - *Pourcentage des enfants de moins de 5 ans vivant dans des environnements d'apprentissage familiaux positifs et stimulants* 4.2.4 - *Taux brut de scolarisation de l'éducation de la petite enfance c) dans l'enseignement préscolaire et b) dans le développement de la petite enfance* 4.2.5 - *Nombre d'années d'éducation préscolaire i) gratuite et ii) obligatoire garantie dans les cadres juridiques*

